

FIDUCIE DU DOMAINE SAINT-BERNARD

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 octobre 2022

Projet pour discussion

FIDUCIE DU DOMAINE SAINT-BERNARD

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 octobre 2022

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 14
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Frais de vente et d'administration	15
Annexe B - Frais financiers	15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Fiducie du Domaine Saint-Bernard

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la fiducie FIDUCIE DU DOMAINE SAINT-BERNARD (la « fiducie »), qui comprennent le bilan au 31 octobre 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la fiducie au 31 octobre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fiducie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fiducie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fiducie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fiducie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fiducie;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fiducie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fiducie à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Mont-Tremblant
Le

Projet pour discussion

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A109731

FIDUCIE DU DOMAINE SAINT-BERNARD

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 octobre 2022

	2022	2021
PRODUITS		
Subventions et commandites		
Subvention - Ville de Mont-Tremblant	503 039 \$	259 217 \$
Subvention - Travaux majeurs	81 017	50 556
Entente de service - Ville de Mont-Tremblant	57 895	47 789
Commandite	445	7 000
Subvention du « Compte d'urgence pour entreprises canadiennes »	-	10 000
Subvention salariale d'urgence du Canada	1 602	140 459
Autres subventions	17 517	-
Amortissement des subventions reportées (note 7)	31 740	26 648
	693 255	541 669
Activités		
Hébergement	68 436	25 830
Location de salles	28 904	15 849
Guérite	214 388	224 026
Ski de fond - Passes de saison et leçons	54 632	39 803
Ventes boutique et diverses	85 942	75 645
Activités et événements	18 201	10 156
Pavillon d'astronomie	11 477	413
Location - équipement	88 465	58 144
	570 445	449 866
Intérêts	223	206
Dons	6 400	-
	1 270 323	991 741
CHARGES		
Salaires et charges sociales	722 122	614 004
Frais de vente et d'administration (annexe A)	574 927	357 902
Frais financiers (annexe B)	64	467
Amortissement des immobilisations corporelles	86 907	61 568
	1 384 020	1 033 941
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(113 697) \$	(42 200) \$

FIDUCIE DU DOMAINE SAINT-BERNARD

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 octobre 2022

	Non affecté	Investi en immobili- sations	Fonds de prévoyance	Grevé d'une affectation interne	2022 Total	2021 Total
SOLDE AU DÉBUT	53 737 \$	4 920 520 \$	12 162 \$	32 105 \$	5 018 524 \$	5 060 724 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(29 869)	(83 828)	-	-	(113 697)	(42 200)
Virement interfonds	13 043	-	-	(13 043)	-	-
Investissement en immobilisations	(50 429)	50 429	-	-	-	-
SOLDE À LA FIN	(13 518) \$	4 887 121 \$	12 162 \$	19 062 \$	4 904 827 \$	5 018 524 \$

FIDUCIE DU DOMAINE SAINT-BERNARD

BILAN

31 octobre 2022

	2022	2021
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	89 277 \$	124 162 \$
Débiteurs (note 4)	34 272	19 050
Subventions	110 000	94 047
Stocks	28 029	19 343
Charges payées d'avance	2 798	1 828
	264 376	258 430
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	5 224 588	5 258 817
	5 488 964 \$	5 517 247 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Marge de crédit	14 939 \$	- \$
Créditeurs (note 6)	171 154	109 779
Dépôts clients	20 577	10 647
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	-	3 317
	206 670	123 743
DETTE À LONG TERME (note 8)	40 000	40 000
SUBVENTIONS REPORTÉES (note 7)	337 467	334 980
	584 137	498 723
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	4 887 121	4 920 520
Grevé d'une affectation d'origine interne	19 062	32 105
Grevé d'une affectation d'origine externe	12 162	12 162
Non affecté	(13 518)	53 737
	4 904 827	5 018 524
	5 488 964 \$	5 517 247 \$

FIDUCIE DU DOMAINE SAINT-BERNARD

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 octobre 2022

	2022	2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(113 697) \$	(42 200) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	86 907	61 568
Perte sur démolition d'une bâtisse	28 660	-
Amortissement des subventions reportées	(31 740)	(26 648)
	(29 870)	(7 280)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	30 474	(44 278)
	604	(51 558)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette de la marge de crédit	14 939	-
Obtention de financement supplémentaire	-	10 000
Remboursement de la dette à long terme	(3 317)	(8 877)
Remboursement d'obligations découlant d'un contrat de location-acquisition	-	(3 596)
Encaissement de subventions reportées	34 227	93 573
	45 849	91 100
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(81 338)	(179 183)
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(34 885)	(139 641)
ENCAISSE AU DÉBUT	124 162	263 803
ENCAISSE À LA FIN	89 277 \$	124 162 \$

FIDUCIE DU DOMAINE SAINT-BERNARD

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 octobre 2022

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme a été constitué comme une fiducie d'utilité sociale, le 20 novembre 2000, par la Ville de Mont-Tremblant, en vue de constituer un patrimoine d'affectation fiduciaire pour le bénéfice des citoyens de la Ville de Mont-Tremblant ainsi que toute personne physique ou morale qui utilisent le Domaine Saint-Bernard.

L'organisation et le fonctionnement de l'organisme visent exclusivement les fins de protection écologique du présent patrimoine d'affectation ainsi que l'utilisation de ce patrimoine à des fins à caractère social, culturel, sportif, scientifique, éducatif et récréatif puis d'être le modèle novateur de développement écotouristique en Amérique du Nord.

La constituante entend que cette fiducie d'utilité sociale soit perpétuelle et que nulle personne ne puisse changer l'affectation du patrimoine actuel ou des terrains ou immeubles qui y seront incorporés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La fiducie applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, sur la valeur nette de réalisation des stocks et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net.

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Les revenus d'intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les autres produits sont constatés à titre de produits lorsque le service a été rendu ou lorsque les biens ont été livrés.

Apports reçus sous forme de biens et de services

La fiducie reçoit des apports sous forme de biens et de services de la part de donateurs et de bénévoles. Ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

FIDUCIE DU DOMAINE SAINT-BERNARD

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 octobre 2022

Instruments financiers

Évaluation initiale

La fiducie évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la fiducie qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la fiducie dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

La fiducie évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des comptes clients.

Les subventions à recevoir sont comptabilisés au coût.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la fiducie détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la fiducie détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

FIDUCIE DU DOMAINE SAINT-BERNARD

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 octobre 2022

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts d'achèvement et les coûts pour réaliser la vente.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Bâtisses	linéaire	40 ans
Ameublement et équipement	linéaire	3 et 10 ans
Matériel roulant	solde décroissant et linéaire	20 % et 15 ans
Équipement informatique	solde décroissant	55 %
Site Web	solde décroissant	55 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la fiducie consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

FIDUCIE DU DOMAINE SAINT-BERNARD

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 octobre 2022

3. MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE

Instruments financiers - Instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

La fiducie a adopté les modifications au chapitre 3856, Instruments financiers, relatives à la comptabilisation des instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Ces nouvelles exigences prévoient principalement qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement :

- dans le cas d'un instrument financier qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la fiducie;

- dans le cas d'un instrument financier assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur.

L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement et sera généralement le coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, ou la juste valeur.

Conformément aux dispositions transitoires, de tels instruments financiers qui existent à la date de première application, soit le 1er novembre 2021, sont évalués comme suit. Le coût d'un instrument qui n'est pas assorti de modalités de remboursement est réputé correspondre à sa valeur comptable selon les états financiers de la fiducie, déduction faite des pertes de valeur, à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif pour la période de première application des modifications, soit le 1er novembre 2020. La juste valeur d'un instrument qui est un placement dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif est déterminée à cette même date. Le coût d'un instrument assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur à cette même date.

L'adoption de ces nouvelles exigences n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la fiducie.

4. DÉBITEURS

	2022	2021
Clients	24 896 \$	18 393 \$
Intérêts courus	-	73
Taxes	9 376	584
	34 272 \$	19 050 \$

FIDUCIE DU DOMAINE SAINT-BERNARD

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 octobre 2022

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	4 369 900 \$	- \$	4 369 900 \$	4 369 900 \$
Bâtisses	1 046 831	437 223	609 608	664 439
Ameublement et équipement	610 447	447 765	162 682	141 471
Matériel roulant	129 828	61 597	68 231	53 505
Équipement informatique	18 159	11 745	6 414	12 274
Site Web	23 763	16 010	7 753	17 228
	6 198 928 \$	974 340 \$	5 224 588 \$	5 258 817 \$

6. CRÉDITEURS

	2022	2021
Fournisseurs	131 145 \$	81 292 \$
Salaires	40 009	28 487
	171 154 \$	109 779 \$

7. SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées sont afférentes aux immobilisations corporelles et représentent des apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles et de subventions. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées pour l'exercice sont les suivantes :

	2022	2021
Solde au début	334 980 \$	268 055 \$
Moins : Montant constaté à titre de produits	(31 740)	(26 648)
	303 240	241 407
Plus : Montant reçu	37 825	54 493
Plus : Subvention à recevoir	-	39 080
Moins : Subvention refusée	(3 598)	-
Solde à la fin	337 467 \$	334 980 \$

FIDUCIE DU DOMAINE SAINT-BERNARD

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 octobre 2022

8. DETTE À LONG TERME

	2022	2021
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	- \$	3 317 \$
Emprunt du « Compte d'urgence pour entreprises canadiennes », garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt, échéant en décembre 2023 (a)	40 000	40 000
	40 000	43 317
Portion échéant au cours du prochain exercice	-	3 317
	40 000 \$	40 000 \$

(a) La fiducie a obtenu un emprunt totalisant 60 000 \$ dans le cadre du « Compte d'urgence pour entreprises canadiennes ». Si la fiducie rembourse 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, le solde de 20 000 \$ fera l'objet d'une radiation. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et sera remboursable par mensualités, incluant le capital et les intérêts, jusqu'à l'échéance en décembre 2025. Étant raisonnablement certain de rembourser 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, la fiducie a constaté 20 000 \$ au résultat net au moment de l'octroi de l'emprunt.

9. VIREMENTS INTERFONDS ET ACTIF NET GREVÉ D'UNE AFFECTATION

Le solde de l'actif net grevé d'une affectation d'origine interne se répartit comme suit à la fin de l'exercice :

	2022	2021
Actif net affecté au fonds d'astronomie	5 580 \$	18 782 \$
Actif net affecté au fonds de la Fondation du Dr Julien	4 265	4 265
Actif net affecté au fonds du Pavillon Wheeler	9 217	9 058
	19 062 \$	32 105 \$

De plus, un montant de 12 162 \$ a été accumulé au fonds de prévoyance au 31 octobre 2022 (2021 - 12 162 \$). Le fonds de prévoyance a été créé dans le but de pourvoir aux réparations majeures et aux remplacements imprévus du patrimoine d'affectation à la discrétion des fiduciaires.

FIDUCIE DU DOMAINE SAINT-BERNARD

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 octobre 2022

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la fiducie a reçu 583 656 \$ (2021 - 250 526 \$) en subventions, 37 825 \$ (2021 - 50 000 \$) comptabilisés au titre de subventions reportées et 57 895 \$ (2021 - 53 689 \$) en revenus d'entente de service de la Ville de Mont-Tremblant, fiduciaire, constituante et créancier de la fiducie.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

À la fin de l'exercice, 110 000 \$ de subventions sont à recevoir de la Ville de Mont-Tremblant.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la fiducie est exposée au 31 octobre 2022 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

La fiducie est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et de sa dette à long terme.

Risque de crédit

Les principaux risques de crédit pour la fiducie sont liés aux comptes clients et aux subventions à recevoir. La fiducie consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Pour les subventions à recevoir, la fiducie évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2022.

FIDUCIE DU DOMAINE SAINT-BERNARD

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 octobre 2022

	2022	2021
ANNEXE A - FRAIS DE VENTE ET D'ADMINISTRATION		
Achats - matériel et petits équipements	46 488 \$	43 688 \$
Activités et événements	14 298	11 378
Aménagement paysager	5 400	2 447
Assurances	21 570	20 468
Combustible et électricité	83 682	54 137
Cotisations et affiliations	4 754	2 555
Entretien général	86 389	50 619
Formation	1 529	10 847
Fournitures de bureau et papeterie	7 441	25 085
Frais bancaires et frais de cartes de crédit	19 562	13 842
Frais de démolition d'un bâtiment	59 101	-
Frais de déplacements	1 799	1 275
Frais de matériel roulant	15 870	6 146
Frais de réunion	2 906	-
Pavillon d'astronomie	10 678	716
Publicité	14 566	13 455
Services professionnels	43 118	21 163
Sous-contrats - Sauveteurs et moniteurs de ski	7 371	4 981
Sécurité	9 658	13 209
Taxes et permis	571	786
Télécommunications	28 181	7 078
Travaux majeurs	52 384	48 013
Uniformes	8 951	6 014
Perte sur démolition d'une bâtisse	28 660	-
	574 927 \$	357 902 \$

ANNEXE B - FRAIS FINANCIERS

Intérêts sur la dette à long terme	64 \$	402 \$
Intérêts sur le contrat de location-acquisition	-	65
	64 \$	467 \$